

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 22 JUIN 2022**

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le mercredi vingt-deux juin à dix-neuf heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Henri MONTELLANICO.

Étaient présents : Henri MONTELLANICO, Josiane CHABERT, Patrick FIORINI, Martine GAUTHERON, Alexandre BOTELLA, Jacques GOLIASSE, Jean-Pierre JOURDAIN, Michel JEANNOT, Danièle SANTESTEBAN, Francis PETRICIG.

Étaient excusés : Olivier SUSINI (pouvoir à M. JOURDAIN), Virginie MAS (pouvoir à Mme CHABERT), Camille LECUNFF-GUILLARD (pouvoir à M. BOTELLA), Aurélie DUCHET.

---

**Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Scouts les 4 châteaux**

L'association « Scouts et Guides de France Groupe 4 châteaux » rassemble les jeunes des villages de Saint Bonnet de Mure, Saint Laurent de Mure, Saint Pierre de Chandieu et Toussieu. Son objectif est de former des citoyens actifs, épanouis et engagés pour la paix.

Cette année l'association souhaite mener un projet de rénovation et partage multiculturel inter-jeunes au Sénégal avec l'association *Avec les Enfants et les Femmes du Sénégal* (ALEFS). Le budget prévisionnel communiqué par le µGroupe 4 châteaux s'élève à 9 320 €.

Considérant l'examen de la demande de subvention présentée par l'association le 12 avril 2022,

Vu l'avis de la commission association en date du 23 mai 2022,

Après délibération,

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** une subvention spécifique de 700 € à l'association Scouts et Guides de France Groupe 4 châteaux pour le projet de rénovation et partage multiculturel inter-jeunes au Sénégal avec l'association ALEFS.
- **PRECISE** que la subvention sera versée sur présentation d'un justificatif des dépenses,

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au  
représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 22 juin 2022

Le Président  
  
Henri MONTELLANICO

